

Dans certains hôpitaux, une IRM, même la nuit

Le Chirec estime qu'il s'agit là d'un service, déjà offert en Flandre. La technique est précise, non irradiante. On compte désormais 139 appareils reconnus dans le pays où le délai d'attente, hors cas d'urgence, reste de minimum six semaines.

REPORTAGE
JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE

Aucun bruit ne provient de la salle d'examen où une patiente doit rester immobile pendant quinze à vingt minutes, le temps d'obtenir des images très précises d'une partie de son corps qui la fait souffrir. Dans la salle attenante, une radiologue et deux techniciennes étudient les images au fur et à mesure de leur arrivée, tandis qu'une infirmière prépare déjà le patient suivant. Le tout, sous la supervision d'un médecin.

Nous sommes à Delta, un des trois

sites hospitaliers du Chirec. L'imagerie par résonance magnétique (IRM) y est une pratique tellement courante que les lieux y sont depuis deux ans accessibles 24 heures sur 24 du lundi au vendredi, et de 8 h à 17 h le week-end. Et malgré cela, le temps d'attente, hors cas d'urgence, varie de six semaines à deux ou trois mois.

« On doit être le seul hôpital de Bruxelles à offrir un tel service », souligne le Dr Philippe El Haddad, le directeur général médical du Chirec. « Quand une personne a mal, elle ne souhaite évidemment pas attendre des jours, voire des semaines, pour savoir comment soulager sa douleur. Nous devons lui offrir ce service, en cours de développement sur nos deux autres sites. L'IRM, c'est une technique performante, non irradiante, mais elle prend plus de temps que les cinq minutes nécessaires pour un scan. »

Quand on a mal...

Et le Dr Bernard Bourdoux, radiologue au Chirec, d'ajouter : « La nuit, les plages sont organisées quinze jours à l'avance. Cette organisation permet de répondre rapidement aux besoins des patients. Prenons le cas d'une personne qui exige une mise au point de douleur (lominaire ou du genou), il lui est souvent impossible d'attendre trois semaines. Elle a ainsi la possibilité de ve-

nir chez nous la nuit, par exemple à trois heures du matin. L'heure du rendez-vous pourrait sans doute la surprendre dans un premier temps, mais une fois sur place, elle en ressort ravie. »

Au fil du temps et avec l'arrivée progressive dans les hôpitaux de l'imagerie à Résonance Magnétique (IRM), technique non irradiante, permettant des analyses extrêmement précises, la demande n'a cessé de croître de manière exponentielle depuis plusieurs années. Les services d'oncologie et de neurologie en témoignent.

Par conséquent, les délais de rendez-vous se sont allongés pour ces patients en attente de ce fameux passage dans le « tube », munis d'un casque sur les oreilles, les protégeant du bruit incessant émis par la machine. Il y a plus de cinq ans, hors cas d'urgence évidemment, il n'était pas rare de devoir attendre six mois à Bruxelles ou en Wallonie pour obtenir un rendez-vous, alors que certains hôpitaux flamands s'étaient spécialisés en la matière, offrant des rendez-vous, même un samedi 26 décembre, à 21 h.

Un glissement progressif

De 109 appareils reconnus alors, douze supplémentaires ont ainsi été rajoutés par l'arrêté royal du 25 avril 2014, tandis que 18 autres vont suivre suite à l'arrêté royal du 9 février 2020. Il reste aux Communautés et aux Régions à préciser les lieux où ils seront implantés. « Cette extension a permis d'augmenter l'accessibilité de l'IRM de façon échelonnée et contrôlée, l'objectif étant d'obtenir un glissement partiel des examens CT vers des examens IRM conformément aux recommandations pour un bon usage de l'imagerie médicale », nous expliquent-on à la Belmip, la plate-forme de concertation dans le domaine de l'imagerie médicale présidée par Geert Vileirs, l'ancien président de la Belgian Society of Radiology, et créée au sein du Service public fédéral de la Santé publique. « Pour une sélection de pathologies ou de symptômes, les recommandations sont très claires et un glissement de la CT à l'IRM doit avoir lieu. La prescription croissante de façon conforme à ces recommandations est toutefois un processus progressif. Une extension échelonnée des appareils IRM combinée à un comportement de prescription plus conforme aux recommandations, permettra de mieux aligner l'offre sur les besoins et d'éviter une surconsommation d'examens IRM. »

Un délai jugé raisonnable

Avec quels délais d'attente ? Fin 2016, la Belgian Society of Radiology a mené une enquête interne auprès des radiologues et est arrivée à la conclusion que les délais d'attente pour les examens IRM non urgents dans notre pays étaient de 2 à 6 semaines. « Un délai d'attente moyen de 6 semaines pour un examen non urgent est une norme médicalement justifiée et acceptable », poursuit-on à la Belmip. « Afin d'assurer un suivi adéquat, la "passerelle hôpitaux", une initiative conjointe du Service public fédéral de la Santé publique, de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et de l'INAMI, mène un audit. Une étude portant, entre autres, sur les délais d'attente pour l'IRM. Il est prévu que les résultats soient prêts à la fin de cette année. »

Du côté de la clinique Saint-Pierre, à Ottignies, on en était à six mois d'at-

tente il y a quelques années. Le délai est retombé à six semaines grâce à l'extension de la plage horaire en soirée, « mais pas question de passer aux 3 x 8 h comme en Flandre », prévient le Dr Philippe Pierre, neurologue et directeur médical. « D'ailleurs, j'ai des collègues du Nord du pays qui reconnaissent que ce système épuise le personnel. » Il n'en reste pas moins qu'il estime que cette technique, c'est l'avenir : « Là où il avait deux scanners pour une IRM, le sens de l'histoire veut qu'on passe à deux IRM pour un scanner. Et, dans un proche avenir, l'intelligence artificielle va nous permettre d'affiner l'analyse des images ainsi obtenues. » Pas avant cinq ans, au mieux.

« L'acquisition d'images devra toujours se faire physiquement », conclut le président de la Belgian Society of Radiology, le Dr Piet Vanhoenacker. « En termes d'interprétation, la qualité globale ne s'améliorera que pour certains créneaux d'analyse d'images, et la qualité d'image s'améliorera en filtrant le bruit, mais la charge de travail ne diminuera pas. Au contraire. »



La nuit, les plages sont organisées quinze jours à l'avance. Cette organisation permet de répondre rapidement aux besoins des patients

Dr Bernard Bourdoux,
radiologue au Chirec


« En fonction de la densité de la population »

Trois questions au président de la Belgian Society of Radiology, le Dr Piet Vanhoenacker.

Qu'est-ce qui fait aujourd'hui le succès des IRM ?

La médecine évolue depuis Hippocrate. C'est la disponibilité de techniques complexes et précises telles que l'IRM qui rend leur utilisation logique et éthiquement nécessaire, ou du moins justifiée vu la complexité des investigations diagnostiques. Les patients le savent aussi et posent des questions à ce sujet. Les référents et les radiologues ont également raison de croire que la technique peut prévenir les risques de morbidité et de mortalité et garantir une qualité de vie grâce à des diagnostics plus fins.

Combien d'appareils sont-ils aujourd'hui agréés et combien il en faudrait pour répondre à la demande ?

Il y a actuellement 139 appareils de tomographie à résonance magnétique, à l'exclusion des appareils scientifiques, qui peuvent être exploités en Belgique. Le dernier protocole d'accord a augmenté l'agrément global de 18 unités supplémentaires, dont 9 en Flandre, 2 à Bruxelles et 7 en Wallonie. L'objectif est d'obtenir une répartition homogène du nombre d'appareils en fonction de la densité de population, avec la disponibilité d'un appareil dans chaque hôpital et la distance la plus courte possible entre le patient et l'appareil IRM le plus proche. Le processus de reconnaissance communautaire pour ces 18 appareils supplémentaires est en cours. Pour ce qui concerne le futur, l'estimation du nombre d'appareils supplémentaires requis est très complexe.

Combien coûte une IRM à l'État et au patient ?

Un appareil IRM coûte entre 1,5 et 2 millions d'euros selon l'intensité du champ et les options. Il est amorti sur 7 ans, hors frais de fonctionnement et frais de rénovation. Ces frais sont remboursés via les honoraires du médecin et un remboursement forfaitaire via le Budget des Moyens Financiers. Le patient ne paie qu'une fraction des frais via la contribution patient, soit un maximum de 2,48 euros par examen.

J.-P.D.V.



A Delta, un des trois sites hospitaliers du Chirec, l'imagerie par résonance magnétique (IRM) est une pratique tellement courante que les lieux y sont depuis deux ans accessibles 24 heures sur 24 du lundi au vendredi, et de 8 h à 17 h le week-end. © MATHIEU GOLINVAUX